4e ANNÉE, N° 191 --- MARDI, 9 OCTOBRE 1849.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, *A Galata.*

Dans les Villes du Littoral, l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez *M. G. Muir*, libraire.

A Marseille, chez Mme veuve *Camoin et Cie.*

A Londres, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople ...... un an, 8 colonat

» 6 mois, 4 »

Provinces et Étranger un an, 9 »

» 6 mois, 5 »

PRIX DES ANNONCES:

La ligne.......... 5 piastres de G.-

Le Journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 1

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 9 Octobre.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 8 septembre:

« Nous apprenons que MM. les membres de l'intendance sanitaire ont donné leur démission en masse. Cette décision, sur laquelle nous aurons à revenir, a été motivée par l'ordonnance du 10 août dernier relative aux quarantaines (1). »

Nous ne savons si le fait de cette démission en masse est exact; nous en avons cherché vainement la confirmation dans le *Courrier de Marseille* qui devait revenir sur la décision de l'intendance sanitaire, et qui ne l'a point fait.

Que cette démission ait été donnée ou ne l'ait pas été, la chose importe peu aux intérêts de la Turquie et de la France. L'essentiel, c'est que les entraves apportées dans leurs relations par le système mal entendu des quarantaines de Marseille n'existent plus, ou du moins que, dans ce qu'elles sont maintenant, elles ne soient pas plus gênantes ni plus préjudiciables que celles des lazarets de Trieste et des ports de l'Angleterre pour les provenances du Levant. Si l'intendance sanitaire n'a pas donné sa démission, elle aura fait preuve de bon sens; sinon elle aura témoigné de son esprit par trop arriéré, ou, pour être plus vrai, de son égoïsme bien peu éclairé. Que perd-elle par le décret du 10 août? Elle perd les bénéfices que son lazaret faisait par une plus longue durée de quarantaines. Que gagne-t-elle à cette importante modification? Elle gagne les profits qui proviendront incontestablement d'une plus grande activité dans les relations. N'est-il pas vrai que grand nombre de voyageurs, pour se rendre du Levant en France, prenaient la voie de Trieste? N'est-il pas vrai que la durée des quarantaines telle qu'elle était avant le décret du 10 août, grèvait le commerce de six pour cent? Que l'intendance sanitaire de Marseille suppute la moyenne des bénéfices qui se feront et par les voyageurs qui reprendront tous la ligne de leur ville, et par l'économie de six pour cent dans les provenances du Levant, et elle se convaincra vite que ces bénéfices sont bien supérieurs à ceux que faisait son lazaret. Et dans cette question, si elle préférait son propre intérêt, elle se montrerait ridicule en pure perte; car il faut bien le dire aujourd'hui que l'expérience et la science ont prononcé en dernier ressort: sa tenacité routinière ne saurait avoir pour excuse sa sollicitude pour la santé publique, à moins qu'elle ne prétende en savoir plus long que tout le monde sur ce sujet, et avoir la fibre plus sensible que le gouvernement français et tous ceux qui l'ont conseillé dans cette question.

Le décret du 10 août est donc une excellente chose et pour la Turquie et pour la France: il n'y a point de meilleures mesures que celles qui, portant sur deux pays, les satisfont également l'un et l'autre. Ce décret est-il parfait, ne peut-il y avoir rien de mieux? Nous ne disons pas cela; mais il est bon, il est juste. Sans doute, au point où sont, d'un côté, les conditions sanitaires de l'empire ottoman et les garanties de sécurité données par ses établissemens quarantainaires, et d'un autre côté, les données de l'expérience et de la science sur la peste, le décret aurait dû décider en principe que tout bâtiment venant d'un pays exempt de peste depuis six mois ou un an, sera admis à libre pratique s'il est muni de la patente nette et s'il s'est écoulé huit jours pleins entre le départ et l'arrivée, avec la condition, bien entendu, que les communications à la mer, et l'état sanitaire des équipages et des passagers, n'auraient donné lieu à aucun soupçon durant le voyage. L'article 1er du décret le décide pour les navires à voiles qui, de la Turquie d'Europe et d'Asie, de l'Egypte et de la province de Tripoli, se rendront à Marseille. On a supposé que pour ces divers parcours, les navires à voiles mettaient plus de huit jours. Cette supposition, prise dans un sens absolu, est une erreur, car on ne devrait pas ignorer que des navires à voiles, par un vent très favorable, ont fait le trajet de Constantinople à Marseille en moins de huit jours. Si on ne l'ignore pas, et le cas dont nous parlons peut se présenter de nouveau, l'article 1er du décret prouve qu'en France la peur de la peste s'est considérablement affaiblie, et nous en tirons la conséquence qu'on n'aurait pas dû traiter les bateaux à vapeur autrement que les navires à voiles; c'est-à-dire que le gouvernement de la République, répétons-nous, aurait sagement fait de décider que tout bâtiment à vapeur ou à voiles, en patente nette, venant d'un pays exempt de peste depuis six mois ou un an, serait admis à libre pratique dans les ports français. Cette décision aurait été complètement d'accord avec les observations que les hommes les plus compétens font depuis tant d'années sur la peste, et aurait eu, sans le moindre danger, un grand effet sur les Etats qui sont encore plus ou moins rigoureux dans leurs quarantaines pour les provenances du Levant. Quel péril, en effet, y aurait-il eu? Par le traitement des navires à voiles qui, cependant, ainsi que nous venons de le dire, peuvent mettre moins de huit jours d'un port du Levant à Marseille, l'article 1er du décret prouve que l'idée du péril est chimérique, et si l'on tient compte de la possibilité qu'il y a pour tous les états en relations avec la Turquie, au cas où les moindres symptômes de peste y seraient constatés, d'en être informés, tout de suite et avant toute propagation de la maladie, par les délégués qu'ils ont dans les intendances sanitaires de Constantinople et d'Alexandrie, il faut bien admettre qu'aucun danger n'eût existé à aller plus loin que le décret du 1er août, et à généraliser la mesure aussi bien pour les bateaux à vapeur que pour les navires à voiles, ce qui, d'ailleurs, serait un retour à la logique, car il n'est pas raisonnable de penser que les premiers ayant des médecins sanitaires à bord pour surcroît de sûreté, sont plus propres au contage pestilentiel que les seconds qui n'ont pas de pareils médecins. Mais ce qui n'est pas fait pourra se réaliser plus tard; le bon vouloir de la France pour la Turquie, et les nouvelles idées qu'elle a définitivement adoptées en matière de quarantaines malgré les terreurs mal entendues de Marseille, nous en sont de sûrs garants, et c'est dans ce but que nous avons émis les observations qui précèdent.

(1) Voir le *Journal de Constantinople* du 24 septembre.

En présence de la situation qui est résultée des négociations relatives aux réfugiés de Vidin, la nouvelle suivante que nous lisons dans le *Portafoglio* de Malte, a une haute gravité:

« De suite après l'arrivée du Levant, le 22, du paquebot français le *Télémaque*, le contre-amiral Harvey ordonna au vapeur de l'état le *Merlin* de se préparer à prendre la mer. Peu d'heures après, ce bateau quittait notre port pour Corfou, avec des dépêches importantes de sir Stratford Canning adressées à l'amiral Parker. Nous apprenons que ces dépêches ont été remises au *Télémaque* à Athènes par le vapeur de guerre français l'*Averne*, parti de Constantinople le 17, après l'annonce officielle de la rupture des relations diplomatiques entre la Porte d'un côté, l'Autriche et la Russie de l'autre. »

S'il faut en croire un journal de Corfou du 29 septembre, l'amiral Parker, qui se trouvait avec sa flotte dans ce port, se disposait à faire voile dans la direction des Dardanelles. Ce fait est confirmé par des lettres qu'on a reçues de Corfou à Gallipoli. Cette flotte se compose de 7 vaisseaux de ligne et de plusieurs bateaux à vapeur.

Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, un courrier extraordinaire est arrivé à l'internonciature d'Autriche, avec des dépêches du cabinet de Vienne. On dit que ces dépêches ont trait aux négociations qui ont été suivies à Constantinople relativement à la demande d'extradition des réfugiés de de Vidin faite à la Porte par les cours d'Autriche et de Russie, et qu'elles n'apportent point de modifications aux instructions que M. le comte de Sturmer avaient précédemment reçues de son gouvernement.

Les dépêches attendues de St-Pétersbourg par M. Titof, ne sont pas encore arrivées.

Les nouvelles que nous avons reçues de Samos, ne donnent aucune inquiétude sur l'issue des troubles qui ont éclaté dans cette île. On sait que l'amiral Moustafa pacha se trouve dans ces parages et dispose de moyens suffisans pour que force reste à la loi. Dans sa sollicitude pour les intérêts de la population de Samos, la S. Porte a envoyé tout récemment sur les lieux des commissaires avec la mission d'y faire un enquête consciencieuse sur les causes qui ont amené le désordre dans cette île ordinairement si tranquille. S'il résulte de cette enquête que les griefs de la population soient fondés, personne ne doute que le gouvernement impérial ne s'empresse de les faire disparaître: il veut partout la justice non moins que le respect des lois, et il assurera à Samos le règne de l'une et de l'autre.

Ayant eu dernièrement l'occasion de montrer les avantages d'un enseignement élevé et fortifié par le sentiment du patriotisme qui doit unir toutes les races de l'Empire dans un même élan d'amour et de dévouement pour le souverain, nous nous sommes permis, toujours guidé par l'idée fixe du bien général, quelques réflexions sur les lacunes du système actuel et sur les améliorations dont il est susceptible. Nous ne sommes point assez flatteur, pour croire tout parfait et ne voir rien à modifier là où les gouvernemens les plus occupés de leur progrès, trouvent matière à de continuelles préoccupations, à des changemens et à un perfectionnement, fruits de l'observation et de l'expérience.

Nous avions besoin de nous éclairer sur des dispositions qui, trop ignorées du gouvernement, gagnent beaucoup à se produire à ses yeux, telles qu'elles sont. Nous le savons, la matière est délicate: elle touche au sanctuaire et à la conscience. A ce sujet, notre impartialité nous a fait un devoir de reproduire une lettre d'un de nos abonnés, qui prouvait que l'église et l'école étaient, pour lui, irréprochables dans l'accomplissement des devoirs dus au pouvoir suprême et protecteur. L'explication est bonne, elle fixe le jugement de ce même pouvoir qui a bien le droit de ces enquêtes et de ces interrogations.

Aujourd'hui, le journal arménien de Constantinople donne aussi sa réponse, laquelle en protestant de sa reconnaissance et de sa fidélité envers le pouvoir, ne nous apprend rien de nouveau assurément. Il cite un passage liturgique dont le vague peut être entendu dans le sens de l'acquittement de ce devoir, bien que d'autres pussent ne pas s'en contenter; mais il se tait sur le catéchisme, mis entre les mains de l'enfance, ce qui peut faire supposer qu'il y manque quelque chose.

Jusque là tout va bien, et nous remercions l'*Haïasdan* de ces explications; mais tout-à-coup voilà que son calme habituel l'abandonne, il grossit sa voix et paraît presque se fâcher, comme s'il nous gardait rancune. Il nous appelle *étranger* (*odar*); c'est fort heureux qu'il ait encore atténué l'expression et qu'il n'ait pas employé le synonyme d'*Ailazquen*, réservé dans d'autres occasions connues pour tout ce qui n'est pas *arménien*, et signifiant aussi bien *Franc* qu'*infidèle*. Plus bas la mauvaise humeur lui arrache une comparaison plus impolie que spirituelle, ce qui, nous l'espérons, ne nous entraînera point à violer à sa suite les règles du bon ton et de la bienséance.

Tu te fâches; donc tu as tort, dit un proverbe connu. L'habitude des explications courtoises et pacifiques pourra venir à certains organes de la presse locale; nous avouons tendre à ce but, en nous permettant des observations et des jugemens profitables à la raison publique, pourvu qu'ils y apportent aussi la bonne foi et une amicale liberté.

C'est ce qui nous fait ajouter que le *Télégraphe du Bosphore*, pour justifier sa faute d'orthographe commise dans le mot *catholique*, se fâche, boude également et avance un singulier principe, anarchique dans l'étude des langues, à savoir: *qu'un mot doit s'écrire comme il se prononce.* Cette thèse a déjà été soutenue par des gens assez excentriques contre lesquels toutes les académies conservatrices ont réclamé, attendu que ce serait bientôt dans une nation la répétition de la Tour de Babel. A l'appui de sa théorie, le *Télégraphe* cite le mot hongrois de *Pesth*. Peste d'exemple! lui dirons-nous: où allez-vous chercher dans la langue madjiare des analogies avec le grec? Sans allusion politique, le choix n'est pas heureux. Si vous connaissiez un peu de hongrois, vous sauriez que ce nom ne se termine point par un *h*, et que *Peszt*, capitale de la Hongrie, est la véritable orthographe de *Pesth* germanisé.

Une autre raison du *Télégraphe*: *c'est qu'il n'écrit ni pour les Anglais, ni pour les Français, mais exclusivement pour les Grecs.* Tant pis, dirons-nous, pour ses abonnemens et pour ses abonnés. Quant à nous, nous avouons écrire surtout pour tout le monde, même pour les Grecs, et c'est à cause de cela que notre journal s'applique à conserver au mot défiguré sa transcription universelle et son sens d'*universel*.

Une raison qui ne s'adresse qu'à un peuple et qui se déclare contraire à celle des autres, n'est pas raisonnable. Nous laissons donc le *Télégraphe* incorrigible dans ses incorrections; il tient à y persister, et nous n'avons plus rien à dire sur ce sujet à qui rejette ainsi le sens commun.

Par ordonnance du 6 de ce mois:

Emin bey, caïmacam d'Erdek, est nommé à Lataquié en la même qualité;

Moustafa bey est nommé caïmacam d'Erdek en remplacement d'Emin bey.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Beylerbey, pour y assister à la prière de midi.

— Aux détails que nous avons donnés dans notre précédente feuille sur les grandes manœuvres exécutées à San-Stefano, par plus de 50 mille hommes, en présence de la cour impériale, des grands dignitaires de l'Empire et hauts fonctionnaires de la Porte, ainsi que du corps diplomatique et d'un immense concours de monde qui a été frappé de l'admirable aspect de ces troupes, à ces détails nous ajouterons les suivans:

Après les manœuvres, le corps diplomatique se rendit sous la tente du Sultan pour lui présenter ses hommages, qui furent accueillis avec une bonté parfaite. C'est sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, et doyen du corps diplomatique, qui porta la parole au nom de ses collègues. Après la sortie du corps diplomatique, le Sultan fit inviter sir Stratford Canning à se rendre de nouveau à la tente impériale. Sir Stratford Canning reçut du Sultan un accueil des plus distingués, et dit à S. M combien il était heureux de lui exprimer la satisfaction qu'il avait éprouvée en voyant la tenue et l'instruction de son armée. M. Canning présenta ensuite au Sultan l'honorable Géringham, premier secrétaire de l'ambassade, et lord Mandville, fils du duc de Manchester, officier dans les gardes, qui se trouve à Constantinople depuis une vingtaine de jours.

M. le général de division Aupick, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, se rendit aussi de nouveau à la tente impériale sur l'invitation du Sultan, qui lui fit également un accueil plein de bienveillance. Nul ne pouvait parler à S. M. avec plus de compétence que le général, de la beauté des troupes qui venaient d'exécuter les manœuvres les plus difficiles avec une facilité et une précision remarquables, et il le fit avec l'accent de conviction et de franchise que les vieux généraux ont si bien lorsqu'ils parlent des choses qui tiennent à une bonne organisation militaire. M. le général Aupick saisit cette occasion pour présenter au Sultan M. de Sartiges, ministre de la République française, à Téhéran, et M. Gabriac, premier secrétaire de la légation, à Constantinople.

M. Pourtalès, ministre de Prusse, fut également admis à l'honneur de présenter une seconde fois ses hommages au Sultan.

Avant ces audiences, les grands dignitaires et les hauts fonctionnaires de la Porte s'étaient rendus auprès de S. M. pour lui renouveler l'assurance de leur respect et de leur dévouement.

— Munib pacha, nommé dernièrement gouverneur de Sivas, s'embarque aujourd'hui sur le bateau à vapeur ottoman qui dessert la ligne de Trébisonde, pour se rendre à Samsoun et de là à son poste.

— Mehmed pacha, commandant la division de la province de Tripoli de Barbarie, est arrivé à Constantinople, le 3 de ce mois, sur le bateau à vapeur de la Compagnie Rostand le *Bosphore*, à bord duquel il a pris passage à Malte.

— M. Juger Schmit, qui doit gérer le consulat-général de la république française à Beyrouth, en l'absence de M. Bourée qui a obtenu un congé pour se rendre en France, est arrivé le 4 de ce mois à Constantinople, à bord du bateau à vapeur français l'*Eurotas*; il ne restera que quelques jours dans la capitale, où il doit s'embarquer pour sa destination.

— Ce soir, un bal est donné à l'ambassade britannique à Thérapia; de nombreuses invitations ont été faites, et rien ne manquera à la magnificence de cette fête qui ouvre sans doute la série des plaisirs de la saison d'hiver.

— D'après un réglement établi, tous les bâtimens qui passent par le détroit des Dardanelles, sont tenus de s'arrêter en divers endroits indiqués pour y exhiber leur patente de santé aux autorités locales. Depuis quelque temps, des bâtimens étrangers contreviennent aux dispositions de ce réglement, et, c'est pour faire cesser cette inexécution qu'un *memorandum* a été remis ces jours derniers à tous les chefs de mission.

— L'article 3 de l'*Acte* signé à Balta-Liman pour le réglement des affaires des provinces Moldo-Valaques, dit:

« Afin de procéder avec toute la maturité » nécessaire aux améliorations organiques que » réclament la situation actuelle des principautés et les abus administratifs qui s'y sont » introduits, il sera établi deux comités de révision, l'un à Yassi et l'autre à Bucharest, composés des boyards les plus recommandables » par leur caractère et leurs capacités, auxquels sera déférée la tâche de réviser les » réglemens existans et de signaler les modifications les plus propres à donner à l'administration du pays la régularité et l'ensemble » qui lui ont souvent manqué.

» Le travail de ces comités sera soumis dans » le plus bref délai possible à l'examen du » gouvernement ottoman qui, après s'être entendu avec la cour de Russie et avoir ainsi » constaté l'approbation mutuelle, accordera » aux dites modifications sa sanction définitive, qui sera publiée moyennant la forme » usitée d'un Hatti-Chérif de S. M. le Sultan. »

On nous écrit des principautés Moldo-Valaques que conformément à l'article que nous venons de citer, les comités de révision dont il s'agit vont être nommés, et qu'ils seront invités à procéder à leur travail avec autant de célérité que de réflexion. Ces dispositions sont dignes d'éloges, car personne n'ignore combien il est urgent d'apporter dans le régime des principautés les modifications nécessaires au bien-être de ces pays qui ont tant souffert des derniers évènemens, et qui souffrent encore de l'occupation dont les charges sont si lourdes, occupation qui ne doit cesser en totalité qu'après le réglement définitif de toutes les questions intérieures.

— Avec l'année 1849, a paru à Vienne un journal arménien politique, littéraire et commercial, nommé l'*Europe*. Il est publié et rédigé par les arméniens-catholiques de la congrégation de Mékhitar. Il réunit toutes les conditions qui peuvent en assurer le succès: élégance et netteté des caractères, beau papier embelli par une vue pittoresque de la capitale de l'Autriche; résumé clair et succinct des matières mises en tête du journal; mouvemens des bourses de Vienne, de Londres, de Paris, et ce qui vaut mieux encore, rédaction habile, impartiale et universelle de toute la politique occidentale dont les nouvelles sont chaque vendredi transmises ici, aussi rapidement que par l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg à qui elles sont empruntées en grande partie, bien que le *Lloyd* de Trieste et les journaux de France soient aussi consultés.

— On attend demain le bateau à vapeur autrichien, venant de Trieste, que deux cas de choléra constatés à son bord, avait forcé d'observer à Smyrne une quarantaine de dix jours. Il amène les artistes de la Compagnie italienne et, parmi eux, M. Negrini que le public *dilettante* avait redemandé pour une seconde année.

— Huit condamnés qui se trouvent actuellement dans les prisons de la police, et qui devaient être transportés à Beyrouth, pour y subir leur peine, par le bateau à vapeur autrichien parti samedi dernier, seront embarqués pour cette destination sur le steamer anglais dont le départ est fixé au 18 de ce mois.

— Des matelots russes s'étant pris de querelle avec des kaïktchis à l'échelle de Balouk-Bazar, et dont le tort a été reconnu, ont été saisis par la police locale et livrés au capitaine de port russe pour que justice soit faite.

— Il y a quelques jours que la police a arrêté à Ismith un faux monnayeur qu'on a trouvé nanti des instrumens dont il se servait pour exercer sa criminelle industrie. Le coupable a été conduit dans les prisons de la police en attendant qu'on instruise son procès.

— Plusieurs erreurs se sont glissées dans la composition de l'article sur le choléra qui a paru dans le dernier numéro de ce journal. Nous nous empressons de les réparer.

1° Dans le tableau général de la mortalité, on a mis 165 au lieu de 365 pour le nombre des décès mâles chez les juifs.

2° Dans la digression sur les avortemens, on a oublié un membre de phrase qui dénature complètement le sens du sujet. Après cette phrase: c'est l'époque normale pour la fécondité et le mariage des femmes, il faut lire: « Retranchons de ce nombre vingt-sept » mille neuf-cents filles et six cents veuves, » il restera environ quatorze mille cinq cents » femmes dans l'état de mariage. »

3° Parmi plusieurs autres erreurs moins importantes, nous signalerons la partie de l'introduction: on a mis deux fois de suite *nations* pour *notions*. (Voyez les 11e et 12e lignes du sixième alinéa de l'introduction). »

— Cirque Olympique. — Les deux représentations de Dimanche ont été pour M. J. Guillaume les plus fructueuses de cette saison. MM. D. Guillaume et Tardini, Mlle Guillaume et les Clowns ont contribué, comme toujours, au succès de ce brillant spectacle. Nous avions annoncé à tort comme devant avoir lieu jeudi dernier la pantomime intitulée: la *Veille d'Austerlitz*; elle se jouera prochainement.

(Correspondances particulières.)

ANDRINOPLE, 5 *octobre.* — Depuis hier, on a commencé à revenir de la foire d'Ouzoungiova; lundi passé en faisant publier la clôture de cette foire, Ismet pacha de Philippopoli a fait annoncer en même temps que l'année prochaine, l'ouverture aura lieu irrévocablement le 2/14 septembre; il serait à désirer que cette décision fût maintenue; on éviterait ainsi les graves inconvéniens des pluies qui ne manquent jamais à la fin du même mois.

L'affluence, cette année, était grande, mais on a remarqué l'absence des marchands de Cronstadt qui apportent annuellement les produits variés de l'industrie de leur pays.

Les Pelletteries, vu leur petite quantité, ont obtenu 20 à 25 pour cent en sus du prix de l'année dernière.

La draperie d'Allemagne et de Belgique, qui a dû prendre, cette année, la voie de Trieste et de Gallipoli, s'est vendue, comme à l'ordinaire, à terme. Les articles de poids se sont écoulés; mais les manufactures anglaises ont été débitées à de bas prix, à environ 5 à 10 pour 0/0 en sous de ceux de Constantinople, par les agens d'une des principales maisons de la capitale, de sorte que les boutiquiers qui vont se pourvoir sur le dit marché, ont dû rester spectateurs des ventes immenses effectuées par les agents en question.

La police a été parfaite, et n'a rien laissé à